Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_003-DE

Conseil municipal du jeudi 15 janvier 2026

DELIBERATION

CM2026-003 Cession d'une propriété immobilière rue de Kermonfort

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 janvier, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Gwenaël KERJEAN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Sylvie RAVAILLEAU, qui a donné procuration de vote à	Bruno SIMON
Jérôme JACOPIN, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel CADOUR

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 09 janvier 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	23
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_003-DE

CM2026-003 Cession d'une propriété immobilière rue de Kermonfort

Madame Sophie GUIAVARCH donne lecture de la délibération :

Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil municipal avait validé l'acquisition d'un bien immobilier situé 7 rue de Kermonfort à Guilers. Cette maison individuelle avait été préemptée par Brest métropole en vue de constituer une réserve foncière.

L'acquisition par la commune avait pour objectif le désenclavement d'une parcelle communale nue d'une surface de 3478 m² par le biais d'une création de voie d'accès rue de Kermonfort.

Le site, situé en zone UH au Plan local d'urbanisme, zone à vocation dominante d'habitat, représente un potentiel de renouvellement urbain.

Dès lors, il est envisagé de le céder à la SAS SALIOU (siège social : 65 Hent Penhoad Braz, 29700 PLOMELIN), qui porte un projet d'aménagement de lots à construire à vocation habitat, avec création d'un accès via la propriété bâtie située 7 rue de Kermonfort.

La propriété à céder est constituée de :

- La parcelle bâtie, cadastrée section BR n° 201 d'une contenance totale de 538 m² (7 rue de Kermonfort), comprenant une maison d'habitation d'une surface habitable de 109 m² datant des années 1960 (entrée, buanderie, chaufferie, garage, atelier mitoyen au garage, hall, cuisine, séjour, salon, 3 chambres, salle d'eau, 2 WC, dégagement, cabanon, jardin) ;
- La parcelle non bâtie cadastrée section BR n° 3 d'une contenance totale de 3478 m², désaffectée et déclassée du domaine public par une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

La valeur vénale de cette propriété a été évaluée dans un avis du Domaine en date du 04 juillet 2025 (avis 2025-29069-40584).

Il est envisagé de céder cette propriété au prix de 440 000 € et les frais découlant de cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

(Annexe : avis du Domaine 2025-29069-40584)

* * *

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la **commission « Affaires générales et finances » du 08 janvier 2026** : favorable ;
Vu l'avis de la **commission « Urbanisme, aménagement et développement durable » du 08 janvier 2026** : favorable ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 8 abstentions (1 du groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle » ; 7 du groupe « Ensemble pour Guilers ») :

- **Approuve** les dispositions qui précèdent ;

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_003-DE

- **Autorise** la cession de cette propriété composée d'une maison individuelle et ses dépendances située 7 rue de Kermonfort (section BR parcelle n°201, contenance totale de 538 m²) et d'un terrain non bâti (section BR parcelle N°3, contenance totale de 3 478 m²) au prix de 440 000 €, les frais découlant de cette transaction étant pris en charge par l'acquéreur ;

- **Autorise** Monsieur le maire ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



Le secrétaire de séance,
Michel CADOUR

